

**Discours de Monsieur Fathallah Oualalou Ministre des  
Finances et de la Privatisation à l'occasion de la  
Présentation du Projet de Loi de Finances 2005  
Devant la Chambre des Représentants**

**(25 Octobre 2004)**

**-\* -**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Représentants,

J'ai l'honneur de vous présenter les grandes lignes du projet de loi de finances 2005 qui constitue le reflet fidèle de la politique économique, financière et sociale du Gouvernement, politique qui procède d'une double préoccupation : consolider les acquis en matière de mise à niveau du tissu économique et social et préparer le rendez-vous de l'année 2010.

La définition par Sa Majesté le Roi de cette vision stratégique de l'an 2010 à l'occasion du cinquième anniversaire de Son Accession au Trône constitue une avancée majeure sur la voie de la mise en place d'une société démocratique, moderniste, solidaire et ouverte.

C'est dans cette perspective que se situe le projet de Loi de Finances 2005 qui vise à consolider l'action entreprise par le Gouvernement au cours des dernières années en vue de construire une économie moderne, productive, compétitive et capable de s'adapter aux évolutions d'un monde en mutation et de permettre au pays de gagner les paris de l'avenir.

Le bilan des cinq dernières années met en relief les acquis importants enregistrés dans ce domaine.

L'on peut ainsi noter, au niveau de la réconciliation du pays avec lui-même : la réhabilitation de la langue Tamazight, le nouveau code de la famille, la reconnaissance de la dimension nationale des régions et des spécificités régionales de la nation, la sollicitude témoignée à l'égard des nationaux expatriés, l'affirmation de l'unité du rite en matière religieuse, l'élargissement de l'espace des libertés publiques et la volonté de dépasser les excès constatés dans le passé en matière des droits de l'homme.

L'on peut également noter, au niveau de la mise en œuvre des réformes structurelles et sectorielles : la mise à niveau de l'arsenal juridique régissant l'activité économique, la promulgation de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, la réforme de la Justice, de l'Administration et de la gestion publique et la redéfinition des rôles respectifs de l'Etat, du secteur public et du secteur privé dans un souci de coordination et d'efficacité.

L'on peut aussi noter la consolidation du cadre macro-économique marquée par :

- la réalisation d'un taux de croissance moyen du PIB de 4,5% sur la période 2001-2004 et 5% sur la période 2002-2004 avec un fait nouveau important : l'indépendance croissante de ce taux à l'égard des aléas climatiques ;

- la maîtrise de l'inflation contenue dans la limite de 1,6% en moyenne sur la période 2001-2004 ;

- l'amélioration des indicateurs relatifs à la dette. Ainsi, le taux d'endettement global est passé de 104% du PIB en 1995 à 78% en 2004, le montant de la dette extérieure soit 11 milliards Euros a été réduit de moitié par rapport à 1997, et le taux de l'endettement global du Trésor est passé de 83,2% du PIB en 1995 à 67,6% en 2004 ;

▸ la réalisation d'excédents du compte courant de la balance des paiements représentant en moyenne 3,7% du PIB au cours de la période 2001-2004, alors que le montant des avoirs extérieurs atteint 133 milliards de dirhams en 2004.

Cette amélioration des comptes extérieurs a été rendue possible grâce aux revenus du tourisme, des transferts des résidents marocains à l'étranger et des prêts et investissements privés étrangers.

Les résultats positifs rappelés ci-dessus ont été enregistrés dans un contexte marqué par de nombreuses contraintes dont notamment :

▸ la hausse vertigineuse des prix du pétrole sur les marchés internationaux et sa non répercussion sur les prix intérieurs de consommation, ce qui a alourdi les charges de la Caisse de Compensation ;

▸ les graves invasions acridiennes, dont les risques sont encore loin d'être éradiqués ;

▸ le tremblement de terre de la région d'Al Hoceima dont la réhabilitation implique la mise en œuvre d'un programme de 2,7 milliards de dirhams ;

▸ l'alourdissement du poids de la masse salariale de la Fonction Publique qui représente 12,8% du PIB du fait des mesures prises dans le cadre du dialogue social depuis l'année 1995 et dont la répercussion annuelle se chiffre à 23,5 milliards de dirhams ;

▸ l'aggravation des charges de la compensation pour le soutien des prix des denrées alimentaires de base, alourdies davantage

par des arriérés afférents au soutien des prix des produits pétroliers ;

▸ l'accumulation des arriérés de cotisations de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites au titre de la part patronale ;

▸ le gel du processus de construction de l'Union du Maghreb Arabe qui a fait perdre à cet ensemble les avantages de l'intégration.

Le Discours du Trône a défini sept grands chantiers pour les cinq années à venir : la résolution définitive de problème du Sahara marocain, la consolidation de la transition démocratique, l'ancrage des valeurs d'une citoyenneté engagée, l'adoption d'un nouveau contrat social, la promotion du développement rural et de la production agricole, l'édification d'un système économique moderne, productif, solidaire et compétitif et la consolidation de la place de notre pays en tant que pôle régional et acteur international actif.

Dans cette perspective, le projet de Loi de Finances vise la réalisation de cinq objectifs majeurs :

- la consolidation des constantes de l'identité marocaine ;
- la promotion de l'investissement public ;
- la promotion de la solidarité et la lutte contre la pauvreté ;
- la relance de l'économie et la mise à niveau de l'entreprise ;
- l'approfondissement du processus de réforme.

## **I. Consolidation des constantes de l'identité marocaine.**

Une action multiforme est entreprise à cet effet :

## **1- Sur le plan religieux :**

Il s'agit de conforter les valeurs spirituelles du peuple marocain musulman dans le cadre de la recomposition du champ religieux, conformément aux Orientations Royales contenues dans le Discours de Sa Majesté Le ROI du 30 Avril 2004.

Le programme d'action mis au point par le Gouvernement à cet effet englobe les aspects juridiques et organisationnels ainsi que les aspects orientation et mise en place des infrastructures physiques nécessaires notamment au niveau des mosquées, des bibliothèques et des locaux administratifs.

Le montant des crédits ouverts au profit du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques s'élève à 407,8 millions de dirhams.

## **2. Sur le plan du Sahara marocain.**

Sa Majesté le Roi a souligné que la recherche d'une solution politique définitive de la question du Sahara d'un commun accord entre toutes les parties constitue une priorité primordiale pour le Maroc, car elle conditionne la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'ensemble maghrébin.

En tout état de cause, le programme de mise à niveau des provinces sahariennes dans tous les domaines se poursuit à un rythme accéléré ainsi qu'en témoigne le programme 2004-2008 adopté récemment par le Gouvernement pour un montant global de 7,2 milliards de dirhams.

C'est là une occasion de saluer les Forces Armées Royales et leur Commandant en Chef Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

### **3. Sur le plan de la sécurité et de la promotion sociale.**

La sécurité constitue un facteur fondamental de la stabilité du tissu social.

Les actions criminelles du 16 Mai 2003 ont mis en lumière les menaces qui pèsent sur le pays du fait de l'extrémisme et de l'intolérance.

Le maintien de la sécurité est en conséquence envisagé dans son contexte global dans le cadre de la consolidation de l'Etat de droit.

Parallèlement, les services concernés voient leurs moyens d'intervention renforcés pour veiller à la sécurité des personnes et des biens, à la prévention des catastrophes naturelles et à la lutte contre l'émigration clandestine et le commerce des stupéfiants.

Un fonds spécial a ainsi été créé pour permettre à la Direction Générale de la Sûreté Nationale de réaliser le programme de cartes d'identité électroniques.

### **4. Sur le plan de la justice.**

La modernisation du secteur de la Justice contribue à la promotion du développement économique et social et à la consolidation de l'Etat de droit.

L'enveloppe budgétaire mise à la disposition du Ministère de la Justice s'élève à 2,76 milliards de dirhams auxquels s'ajoutent 350 millions de dirhams du Fonds Spécial pour l'extension et la rénovation des juridictions et des établissements pénitentiaires.

Le programme d'investissement retenu dans ce cadre consiste dans la construction de locaux de service, la modernisation des équipements notamment dans le domaine de l'informatique et la mise

en place des structures de formation des détenus en vue de faciliter leur insertion future dans la vie active.

## **5. Sur le plan de l'enseignement et de la lutte contre l'analphabétisme.**

Avec le projet de Loi de Finances 2005, la stratégie décennale mise en œuvre pour la réforme du système Education-formation arrive à mi-parcours.

Les crédits ouverts au profit de ce secteur s'élèvent à 25,75 milliards de dirhams dont 23 milliards de dirhams pour les dépenses de personnel, 1,4 milliard de dirhams pour les dépenses de matériel et 1,26 milliard de dirhams pour les dépenses d'investissement.

Les actions prévues portent sur :

- ☛ l'extension des capacités d'accueil au niveau des locaux d'enseignement, des internats et des cantines scolaires avec un accent particulier les zones rurales ;
- ☛ le renforcement des équipements didactiques notamment en matière informatique ;
- ☛ la mise en œuvre de programmes de formation et de mise à niveau des enseignants ;
- ☛ l'intensification de l'action sociale sous l'impulsion de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales de l'Education et de la Formation ;
- ☛ la poursuite du programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle au profit des enfants et des adultes en vue d'éradiquer l'analphabétisme à l'horizon 2012-2015 ;

- ☛ la construction de complexes sportifs au sein des Universités d'Oujda, Meknès et Tétouan ;
- ☛ la relance de la recherche scientifique et technique avec le renforcement des moyens du Fonds de la Recherche Scientifique et le développement du réseau informatique national MAROUANE..

## **6- Sur le plan culturel.**

L'action entreprise par le Gouvernement dans le domaine de la culture vise à mettre en valeur et à préserver le patrimoine historique du pays et à promouvoir les activités culturelles et la création artistique à travers l'extension du réseau de maisons de la culture et de bibliothèques publiques, la conservation et la réhabilitation des monuments et des sites historiques, la construction de l'Institut Supérieur National de Musique et de Chorégraphie etc...

Il convient de signaler en particulier une contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social d'un montant de 350 millions de dirhams pour la construction de la Bibliothèque Nationale et du Musée Royal du Patrimoine et des Civilisations.

## **7. Sur le plan de la jeunesse et des sports.**

Le montant des crédits ouverts au titre du secteur de la jeunesse s'élève à 364,6 millions de dirhams devant contribuer, grâce à une approche partenariale avec les organisations de la société civile, à l'extension du réseau des colonies de vacances dont la capacité est portée à 200.000 bénéficiaires, la promotion de la lecture et des activités théâtrales et sportives parmi les jeunes, la construction de maisons de jeunes, de foyers féminins etc...

Par ailleurs, le secteur des sports bénéficie d'une dotation de 257 millions de dirhams auxquels s'ajoute un apport de 430 millions



de dirhams de Fonds National de Développement des Sports destinés notamment à la poursuite de la construction des terrains de sport de Tanger, Marrakech et Agadir, la construction de trois piscines couvertes à Marrakech, Fès et Kenitra et de divers autres terrains de sport en partenariat avec les Collectivités locales.

## **II- Promotion de l'investissement public.**

En tant que facteur de progrès et de développement durable, la promotion de l'investissement constitue une priorité majeure du Gouvernement.

Il en est ainsi de l'investissement public dont le montant net consolidé atteint le niveau record de 70,9 milliards de dirhams, soit une hausse de plus de 10% par rapport à l'année 2004.

La répartition du montant brut de ces investissements selon la source de financement se présente comme suit :

- Budget général.....	19,04 MM. DH
- Comptes spéciaux du Trésor.....	6,56 MM. DH
- Fonds Hassan II.....	2,00 MM. DH
- Entreprises et Etablissements publics EEP.....	37,13 MM. DH
- Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome SEGMA.....	0,17 MM. DH
- Collectivités locales.....	<u>6,00 MM. DH</u>
	70,90 MM. DH.

Quant à leur répartition sectorielle, elle se présente comme suit :

1. Infrastructures de transport et de communication.....	21,8 MM. DH
2. Production et transport de l'eau.....	7,8 MM. DH
3. Industrie de transformation, mines et énergie.....	6,9 MM. DH
4. Pêche maritime, agriculture et monde rural.....	3,3 MM. DH
5. Promotion économique.....	3,2 MM. DH
6. Locaux administratifs.....	8,7 MM. DH
7. Infrastructures à caractère local.....	6,0 MM. DH
8. Secteurs sociaux.....	<u>13,2 MM. DH</u>
Total.....	70,9 MM. DH.

**1. Infrastructures de transport et de Communication :  
21,8 MM. DH.**

Les principaux projets inscrits dans ce cadre concernent :

- la poursuite du programme autoroutier sur une longueur de 227 km ;
- la poursuite de la réalisation de la rocade du Nord sur 500 km pour un coût total de 5 milliards de dirhams ;

- l'accélération du programme national de construction de routes et de piste rurales en vue d'en porter la moyenne annuelle de 1.000 à 1.500 km ;
- la poursuite des travaux de construction du complexe portuaire Tanger-Méditerranée ;
- la poursuite de l'extension du réseau portuaire avec notamment la construction du port de Boujdor ;
- la construction de la ligne ferroviaire Taourirt-Nador et le raccordement ultérieur du complexe portuaire Tanger-Méditerranée pour un montant global de 5,9 milliards de dirhams ;
- le renouvellement de la flotte de la Royal Air Maroc pour un coût total de 1,1 milliard de dirhams ;
- l'extension de l'aéroport Mohammed V ;
- le renforcement du réseau de Maroc-Télécom notamment en matière de MMS et extension des lignes en vue d'assurer la couverture du territoire national à hauteur de 95% pour un montant de 2,2 milliards de dirhams.

## **2. Production et transport de l'eau : 7, 8 MM. DH.**

Il s'agit d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau depuis leur mobilisation jusqu'à leur utilisation finale et leur traitement.

Les crédits consacrés à la mobilisation de l'eau s'élèvent à 1,215 milliards de dirhams en vue de financer la construction de quatre barrages et la surélévation du barrage de Sidi Mohammed Ben Abdallah destinés à alimenter en eau le complexe portuaire Tanger-

Méditerranée, les villes de Mohammedia, Tétouan, Marrakech et la zone côtière Rabat-Casablanca.

Le programme de construction des barrages est complété par :

- l'accélération du programme d'approvisionnement en eau potable des zones rurales afin de porter le taux d'accès des populations concernées à l'eau potable à 92% à l'horizon 2008 contre 55,3% en 2003.
- la maintenance, le renouvellement et l'extension du réseau de production et de distribution de l'eau à l'intérieur des centres urbains pour un montant de 5,2 milliards de dirhams supporté par l'Office National de l'Eau Potable.

### **3. Industrie, Mines et Energie : 6,9 MM. DH.**

Les investissements retenus dans ce cadre portent principalement sur :

- la poursuite du programme d'extension des capacités d'accueil des zones d'activité sous forme de zones industrielles, de zones franches d'exportation, de parcs industriels, de locaux professionnels et de pépinières d'entreprises ;
- le renforcement du réseau de production et de distribution de l'énergie électrique de l'Office National de l'Electricité pour un coût global de 4,7 milliards de dirhams ;
- la poursuite du programme de renforcement des capacités de production et de transformation des phosphates ;
- le lancement de l'activité de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines ;

- la poursuite du programme national de cartographie géologique.

#### **4. Agriculture et pêches maritimes : 3,3 MM DH.**

Le secteur de l'Agriculture, du développement rural et des pêches maritimes dispose d'une enveloppe de 1,7 milliards de dirhams pour les dépenses d'investissement et 780 millions de dirhams pour les comptes spéciaux du Trésor tels que le Fonds de développement agricole, le Fonds national forestier, le Fonds de sauvegarde du cheptel, le Fonds de lutte contre les effets de la sécheresse etc..., en plus d'une dotation de 1 milliard de dirhams pour les dépenses de matériel.

Les principales opérations retenues concernent :

- la poursuite du programme d'équipement et de mise en valeur en grande, petite et moyenne hydraulique ;
- la réalisation de programmes de développement rural en zones bour et en zones montagneuses ;
- le développement des programmes d'aménagement de parcours et d'élevage ;
- le lancement d'opérations de location à long terme de terres agricoles SOGETA et SODEA sur la base d'un appel d'offres international, ce qui constitue un premier pas dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole basée sur l'efficacité et le rendement ;
- la construction de trois nouveaux villages de pêcheurs et de deux centres de débarquement ;

- l'intensification des programmes de recherche halieutique en vue d'une meilleure appréciation des ressources dans ce domaine.

## **5. Promotion économique : 3,2 MM. DH.**

Il s'agit de renforcer les structures d'accueil des investissements à travers notamment :

- la poursuite de l'aménagement du parc industriel de Nouasser, de la zone d'activité de Aïn Aouda et des zones industrielles de Kénitra, Berrechid, Settat, Casablanca et Aît Melloul ;
- la réalisation d'études de faisabilité économique et financière concernant la réalisation de pôles de développement industriel dans la région orientale, soit deux zones franches à Beni Ansar et deux parcs industriels à Nador et Berkane ;
- la poursuite de la réalisation du programme de pépinières d'entreprises ;
- le lancement du programme d'aménagement de la vallée de Bou Regreg ;
- la poursuite de l'aménagement de six stations balnéaires dans le cadre du plan Azur ;
- le renforcement des moyens d'intervention de l'Office National Marocain du Tourisme en matière de promotion et de publicité.

## **III. Solidarité sociale et lutte contre la pauvreté.**

La stratégie de développement social mise en œuvre repose sur trois piliers :

- la lutte contre la pauvreté et la marginalisation à travers des actions de proximité ;
- l'intensification des interventions visant à combler le déficit en matière de services de base au profit des populations déshéritées ;
- le développement des actions de solidarité et de partenariat entre les différents intervenants relevant du secteur public, du secteur privé ou de la société civile, dans le champ social.

Le projet de budget consacre 55% des crédits ouverts aux secteurs sociaux.

Les principales actions retenues dans ce cadre concernent :

### **1. La lutte contre la pauvreté.**

Le montant de crédits prévus à cet effet s'élève à 475 millions de dirhams destinés à financer les principaux programmes suivants :

- la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la pauvreté visant à améliorer les conditions de vie des populations déshéritées et à leur permettre l'accès aux services sociaux de base ;
- la réalisation progressive du programme de solidarité et de lutte contre la mendicité ;
- l'amélioration du dispositif d'encadrement de l'action sociale publique à travers la restructuration de l'Institut National de l'Action Sociale de Tanger et la mise au point de nouveaux programmes de formation des cadres du mouvement associatif.

Il convient de souligner à ce propos l'approche partenariale adoptée pour permettre une conjugaison efficace des efforts des opérateurs publics tels que l'Entraide Nationale et l'Agence de Développement Social et ceux des opérateurs privés y compris les associations et les organisations non gouvernementales pour la promotion de programmes en faveur des personnes âgées, des handicapés, des jeunes filles et des femmes.

Une attention particulière est apportée au soutien de la famille, de la femme et de l'enfant en vue de l'insertion progressive des femmes dans le processus de développement.

## **2. Extension de la protection sociale à travers la politique de proximité.**

La politique sociale du Gouvernement à travers l'approche de proximité vise à renforcer la cohésion de la société marocaine dans le cadre d'un développement solidaire basé sur une répartition équitable des fruits de la croissance et à donner corps au principe du droit de tous les citoyens à l'enseignement, à la santé et au logement salubre.

L'année 2005 marquera à cet égard une étape importante avec la mise en place du dispositif de protection sanitaire. Les modalités de financement et de gestion du système prévu ont été mises au point de façon à en assurer la pérennité tant au niveau de l'assurance-maladie obligatoire qu'au niveau de la prise en charge des personnes économiquement faibles.

Par ailleurs, au niveau de la promotion de l'habitat social et de la lutte contre les bidonvilles et l'habitat insalubre, parallèlement à l'augmentation de l'offre grâce aux efforts consentis pour mettre sur le marché des terrains équipés et des logements à des prix abordables, des mesures ont été prises pour renforcer la demande à travers l'amélioration des revenus des personnes concernées



notamment par le biais des augmentations de salaires décidées dans le cadre du dialogue social et la mise en place de fonds de garantie adaptés à la situation des personnes ciblées pour leur permettre l'accès aux crédits bancaires à des conditions avantageuses.

A titre d'accompagnement de cette politique, il a été procédé à la création du Fonds de Solidarité Habitat alimenté, à hauteur de 1 milliard de dirhams par an, par une taxe sur le ciment, à la restructuration des organismes publics en charge de la promotion immobilière et à la mise en place d'un processus contractuel pour définir les rapports entre l'Etat et les promoteurs immobiliers publics et privés.

Parmi les mesures proposées dans ce cadre, figure la prorogation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de l'exonération des pénalités de retard en matière de conservation foncière ainsi que l'exonération des droits d'enregistrement des contrats de prêt conclus entre les associations des oeuvres sociales relevant des secteurs public, semi-public et privé et leurs adhérents.

### **3. Promotion du monde rural.**

Les dispositions nécessaires ont été prises au cours de ces dernières années pour combler dans les meilleurs délais possibles les déficits dont souffre le monde rural au niveau de l'accès aux équipements et aux services de base.

Il est ainsi prévu d'aboutir, à l'horizon 2007 au lieu de 2010 envisagé initialement, à l'électrification des foyers ruraux à hauteur de 98% contre 22% en 1996 et 70% en 2004 et l'approvisionnement en eau potable de 90% des populations concernées contre 42% en 2000.

Par ailleurs, le programme de désenclavement des zones rurales au niveau du réseau routier et des télécommunications sera poursuivi à un rythme accéléré.

Les efforts seront également accentués en matières d'enseignement et de santé.

#### **4. Réforme du système de retraite et de couverture sociale.**

Les mesures à caractère social prises pour la généralisation de l'application des réformes de 1990 et 1997 et l'institution d'un montant minimum des pensions, ajoutées à l'allongement de l'espérance de vie des retraités et à la détérioration croissante du rapport entre le nombre des fonctionnaires actifs et celui des retraités, ont contribué à aggraver la pression sur les systèmes de pension et à menacer leur viabilité à moyen et long termes.

Aussi, a-t-il été décidé de porter le taux des cotisations patronale et salariale à la Caisse Marocaine des Retraites pour le personnel civil de 7% à 10% sur la période 2004-2006 à raison de 1 point supplémentaire par an.

Par ailleurs, dans un souci d'assainissement des séquelles du passé et de renforcement de la position financière du système des pensions, il est prévu dans le cadre du projet de loi de finances 2005 l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la CMR au titre de la cotisation patronale pour la période 1957-1996 et de la couverture des régimes non cotisants et du déficit du régime des pensions militaires pour un montant de plus de 11 milliards de dirhams.

Parallèlement, il a été procédé à l'externalisation des Caisses internes de retraites de certains établissements publics tels que l'Office National des Chemins de Fer, la Régie des Tabacs, l'Office National des Ports etc... alors que les modalités de viabilisation des

caisses internes d'autres organismes tels que l'Office National de l'Electricité et l'Office Chérifien des Phosphates sont en cours de mise au point.

Enfin, le Gouvernement veille à la restructuration et la réorganisation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale afin d'assurer la pérennité de ses prestations au profit des salariées du secteur privé.

## **5. Régionalisation des efforts de l'Etat.**

Il s'agit d'adapter les interventions publiques au contexte local et aux spécificités régionales afin de leur conférer une plus grande efficacité et à mieux contribuer à la résorption des disparités entre régions.

C'est dans cette perspective que se situe l'élaboration de la Charte nationale d'aménagement du territoire et du plan national correspondant devant servir de cadres à la mise en place de plans régionaux d'aménagement du territoire, de plans d'action pour la promotion du monde rural et pour la sauvegarde des zones côtières faisant l'objet d'une exploitation abusive.

Un effort particulier est prévu pour assurer un développement accéléré des zones situées au Nord et au Sud du Royaume.

## **IV- Relance de l'économie et mise à niveau des entreprises.**

La stratégie mise au point par le Gouvernement pour assurer la relance de l'économie et la mise à niveau de l'entreprise répond aux exigences de la compétitivité liées à l'ouverture des marchés.

Cette stratégie repose sur trois principes fondamentaux :

- la réorientation des interventions de l'Etat et du secteur public dans le domaine économique vers les missions d'accompagnement et d'appui des initiatives du secteur privé ;
- l'adaptation du cadre juridique régissant l'activité économique au contexte de la libéralisation, de l'ouverture et de la concurrence ;
- l'élargissement du champ d'intervention du secteur privé dans le cadre de l'Etat de droit et du respect des intérêts supérieurs du pays et des engagements internationaux souscrits dans le cadre des accords conclus avec ses partenaires.

Les mesures concrètes prises à cet effet portent notamment sur :

- la mise en place d'un cadre juridique adéquat avec le code du commerce, la loi sur les sociétés anonymes, la loi sur la concurrence et les prix, la loi sur les groupements d'intérêt public, le code des douanes, le code des assurances, la loi bancaire, les lois sur la bourse des valeurs etc... ;
- la poursuite du processus d'assainissement des rapports entre les opérateurs économiques et sociaux à travers le dialogue social, la promulgation du code du travail etc...
- La sécurisation des transactions économiques par la dynamisation des tribunaux du commerce ;
- la réforme du secteur public et de l'Administration publique.

Parallèlement, des mesures ont été prises pour favoriser la promotion de l'entreprise. Il s'agit notamment de :

- l'instauration d'un climat de confiance entre les opérateurs économiques et l'Administration fiscale ;
- l'adaptation des tarifs douaniers en vue de réduire le coût des facteurs notamment au niveau de l'énergie. La prise par l'ONE de mesures permettant aux entreprises industrielles de bénéficier de tarifs optionnels selon les tranches horaires devrait aboutir à des allègements supplémentaires du coût de l'énergie.
- l'octroi d'un soutien technique et financier aux efforts de mise à niveau de l'entreprise ;
- la mise en place de moyens de financement et de garantie pour appuyer l'effort d'investissement.
- l'encouragement de l'autofinancement grâce à des allègements fiscaux en faveur des augmentations de capital des sociétés ;
- le relèvement de la contribution du Fonds d'investissement au profit des infrastructures liées aux projets relevant du secteur du textile habillement.

Enfin, des politiques sectorielles ont été mises au point pour améliorer la visibilité des opérateurs concernés quant aux perspectives d'avenir.

#### **a- Dans le domaine agricole.**

Il s'agit de faire face aux défis posés par l'ouverture des marchés et par la nécessité d'approvisionner le marché local en denrées de base.

Entrent notamment dans ce cadre : le soutien de la production nationale en céréales, le soutien du prix de la farine nationale,

l'assainissement de la situation juridique des terres agricoles, l'aménagement de terres bours, la mise en œuvre de programmes d'aménagement rural intégré, le désenclavement du monde rural, la protection des ressources forestières etc...

#### **b- Dans le domaine des pêches maritimes.**

Il s'agit d'assurer une exploitation rationnelle des ressources halieutiques.

Il est prévu notamment dans ce cadre, la révision du code de la pêche, la mise à niveau des équipements et de la flotte de pêche, la modernisation des réseaux de distribution des produits de la mer, le renforcement de la recherche scientifique et de la surveillance du milieu marin.

Une attention particulière est portée à la dimension sociale du secteur au niveau de la santé, des conditions de travail et de la couverture sociale.

#### **c- Dans le domaine du Tourisme.**

Les interventions dans le domaine du tourisme se situent dans le cadre de la stratégie établie pour ce secteur à l'horizon 2010.

Les principales initiatives prises dans ce cadre concernent :

- ❖ l'ouverture de nouvelles zones à l'aménagement touristique ;
- ❖ la mise en place de fonds spécifiques pour le financement de la rénovation des hôtels ;
- ❖ l'allègement des charges fiscales du secteur touristique ;
- ❖ l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur ;

- ❖ le renforcement de l'action publicitaire en faveur du produit touristique marocain ;
- ❖ la promotion du tourisme intérieur ;
- ❖ l'encouragement de la création de nouvelles lignes de transport aérien international ;
- ❖ l'encouragement de l'approche partenariale entre les différents opérateurs intervenant dans le secteur.

#### **d- Dans le domaine de l'artisanat.**

L'artisanat est considéré non seulement comme un secteur productif mais également comme une composante essentielle des secteurs sociaux marocains et comme un dépositaire de son patrimoine civilisationnel.

La promotion de ce secteur est envisagée à travers :

- ❖ la définition du cadre juridique régissant le secteur ;
- ❖ la mise en place des structures d'accueil sous forme de zones d'activités et de villages d'artisans et la réhabilitation des ensembles artisanaux en tant que centres d'exposition et de commercialisation ;
- ❖ l'aménagement de la formation professionnelle en vue d'encourager la création et adapter la production aux besoins des marchés intérieur et extérieur ;
- ❖ la promotion de la qualité du produit et de la commercialisation.

#### **e- Dans le domaine de l'industrie.**

La politique industrielle du Gouvernement se décline en plusieurs axes :

- ❖ la définition de la mission de l'Agence Nationale de la Petite et Moyenne Entreprise ;
- ❖ le renforcement et l'adaptation de la formation professionnelle et des cadres aux besoins du secteur ;
- ❖ le soutien de la mise à niveau des entreprises industrielles ;
- ❖ l'adoption du principe de la liberté d'entreprise dans les domaines industriel et commercial en substituant progressivement le régime de la déclaration à celui de l'autorisation ;
- ❖ la réduction des coûts des facteurs particulièrement au niveau de l'énergie ;
- ❖ l'extension des structures d'accueil des entreprises .

Le Gouvernement envisage, par ailleurs en 2005, de mettre en place les fondements d'une nouvelle politique industrielle, à l'instar du secteur du tourisme, permettant une meilleure visibilité et un développement profond et qualitatif des potentialités de notre pays dans le domaine industriel.

#### **f- Dans le domaine de l'énergie et des mines.**

La politique mise en œuvre dans le domaine minier vise à intensifier la recherche de nouveaux gisements et à rationaliser l'exploitation des ressources existantes.



Entrent notamment dans ce cadre :

- ❖ la promulgation du code minier ;
- ❖ l'élaboration des cartes mettant en relief les données géologiques, géochimiques et géophysiques du sol marocain ;
- ❖ l'amélioration des capacités des entreprises minières sur les plans de la technique, de la gestion et de la commercialisation ;
- ❖ la recherche de l'intégration des filières « mines » et « industrie » ;
- ❖ la simplification des procédures relatives à l'octroi des permis de recherche.

Quant à la politique mise en œuvre dans le domaine de l'énergie, elle vise principalement :

- ❖ l'intensification des efforts de recherche des hydrocarbures en partenariat avec les groupes internationaux.
- ❖ l'encouragement de l'économie de l'énergie et du recours aux sources d'énergie renouvelables en vue de réduire le coût de la facture pétrolière ;
- ❖ la libéralisation des filières relatives à la production de l'énergie et au raffinage du pétrole.

## **V- Accélération du processus de réforme.**

Le choix de l'ouverture sur l'environnement international impose au pays des contraintes sérieuses à plusieurs niveaux.

Il s'agit en effet non seulement d'accélérer le processus de développement économique et de progrès social, mais également de procéder aux réformes nécessaires de tous ordres pour valoriser le capital de confiance et de crédibilité dont bénéficie le pays auprès de ses partenaires et de la communauté économique et financière internationale, consolidant ainsi la position du pays en tant que destination privilégiée des investissements et des capitaux extérieurs.

Le programme de réforme mis en œuvre vise un triple objectif :

- ❖ Mettre en place un contexte général propice à la promotion du monde des affaires et des investissements ;
- ❖ Améliorer l'efficacité de l'Administration et du secteur public en général ;
- ❖ Assurer le financement de l'économie dans les meilleures conditions possibles.

### **1. Mise en place d'un contexte général favorable.**

La mise en place d'un contexte général favorable à l'éclosion et l'épanouissement de l'initiative privée repose sur les principales actions ci-après :

- ❖ la mise à jour de l'arsenal juridique régissant le monde des affaires dans le sens de sa modernisation et de son adaptation à l'évolution de l'environnement international ;
- ❖ la consolidation de l'Etat de droit, conforté par la réforme de la justice visant à assurer l'intégrité des personnes et des biens et le déroulement de l'activité économique et des transactions commerciales dans la sérénité ;

- ❖ l'assainissement des rapports entre les partenaires économiques et sociaux grâce à la poursuite du dialogue social et la promulgation du nouveau Code du travail consacrant la sauvegarde des intérêts légitimes des parties ;
- ❖ la poursuite du processus de modernisation, de simplification et d'harmonisation du système fiscal.

Il convient de signaler concernant ce dernier point que les dispositions fiscales prévues dans le projet de loi de finances ne vont pas à l'encontre des intérêts des coopératives ou de secteurs spécifiques, mais visent à asseoir les bases d'une saine concurrence entre les différents producteurs d'une part et à promouvoir la transparence au sein de l'activité économique pour favoriser la fiscalisation progressive du secteur informel.

Par ailleurs, l'amenuisement des recettes douanières du fait des accords d'association et de libre échange et la tendance à l'épuisement des recettes de privatisation imposent, pour compenser ces moins-values, l'élargissement de l'assiette fiscale. Un tel élargissement est de nature à permettre l'aménagement des taux d'imposition.

## **2. Amélioration de l'efficacité du secteur public.**

La réforme du secteur public vise à promouvoir au sein de ce secteur les valeurs de la transparence, de la responsabilité et de la reddition des comptes.

Les principales initiatives prises à cet effet se résument comme suit :

- au niveau de l'Administration : la création d'un Fonds de Modernisation visant à renforcer les capacités de gestion des ressources humaines, la simplification des procédures et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- au niveau de la Fonction publique : le renforcement de l'encadrement, la clarification des missions, des tâches et des responsabilités aux différents niveaux de la hiérarchie tout en favorisant le redéploiement sectoriel et géographique des fonctionnaires et les départs anticipés à la retraite ;
- au niveau des Collectivités locales : la réorganisation de leurs systèmes financier et fiscal et le renforcement de leur encadrement technique ;
- au niveau des entreprises et établissements publics : la poursuite du processus d'assainissement, de contractualisation des rapports entre les organismes concernés et l'Etat et l'assouplissement du contrôle exercé par le Ministère des Finances et sa réorientation vers les performances et les résultats ;
- au niveau de la gestion publique : la poursuite du processus de globalisation des crédits consistant à responsabiliser les gestionnaires en contrepartie des assouplissements qui leur sont consentis, de déconcentration des attributions et des moyens au profit des services extérieurs des Ministères et de contractualisation des rapports entre les Directions centrales et leurs représentations locales et entre ces dernières et les opérateurs publics et privés sur le plan local pour la réalisation de programmes spécifiques de proximité.

Par ailleurs, l'action de privatisation et de libéralisation notamment du secteur des transports sera poursuivie. Il convient de souligner à ce propos le succès de la privatisation partielle de Ittissalat Al Maghrib qui a permis une expansion considérable du secteur des télécommunications.

### **3. Amélioration des conditions de financement de l'économie.**

Les ressources financières du pays se caractérisent par leur rareté relative.

Aussi, leur mobilisation et leur utilisation doivent-elles être assurées avec le maximum de soin.

Les initiatives prises à cet effet consistent dans :

- l'amélioration des conditions de mobilisation de l'épargne locale ;
- la modernisation du système bancaire et du marché financier ;
- le renforcement de l'indépendance de Bank Al Maghrib vis-à-vis des pouvoirs publics dans la conduite de la politique monétaire et l'élargissement de son champ de contrôle du fonctionnement du secteur bancaire.

Par ailleurs, les problèmes posés par la Banque Nationale pour le Développement Economique ont pu être résolus de façon satisfaisante et l'année 2005 sera consacrée à l'assainissement de la situation du Crédit Immobilier et Hôtelier.

\*

\* \*

Ainsi des avancées majeures ont été réalisées au niveau des réformes structurelles et sectorielles et de la consolidation du cadre macro-économique, ce qui a permis à notre pays d'occuper des positions d'avant-garde en matières de télécommunications, de rapport avec la communauté marocaine à l'étranger, de taux d'endettement extérieur, d'avoirs en devises et de statut de la famille.

Nous nous devons d'accentuer cette avance et nous le pouvons d'autant plus que de nombreux atouts sont en cours de mise en place avec des projets structurants tels que le complexe portuaire de

Tanger Méditerranée, la généralisation de l'accès à l'eau potable et de l'électrification en zones rurales, l'extension du réseau autoroutier et la relance de l'activité touristique, le tout conforté par la poursuite des réformes structurelles.

La détermination du Maroc à faire face aux défis apparaît à travers l'accentuation des efforts dans les domaines de l'habitat, de la couverture sanitaire, de l'enseignement, de l'élargissement de l'assiette fiscale, du relèvement du taux de croissance et de la mise en place des conditions de construction du Maghreb Arabe dans l'avenir.

Sa Majesté le Roi a insisté, à l'occasion de la commémoration de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple sur le système des valeurs qui doit nous animer en tant que citoyennes et citoyens d'un pays marqué des sceaux de l'authenticité et de la modernité, système basé sur le travail, l'effort et la morale.

Le projet de loi de finances 2005 vise à mettre en place les conditions nécessaires pour donner corps à ces ambitions et pour asseoir la croissance du pays et à améliorer ses équilibres sur les plans social, économique et financier.

Il s'intègre dans le cadre des Hautes Orientations définies par Sa Majesté le Roi lors de l'ouverture de la présente session parlementaire pour la recherche de « solutions hardies et responsables pour les difficiles équations qui se posent à la nation. Il s'agit en l'occurrence de concilier entre la préservation des équilibres financiers et sociaux, les contraintes des charges de fonctionnement et de consommation et les exigences de financement de l'investissement productif, ainsi qu'entre la dynamique d'élargissement des libertés publiques et individuelles, d'une part et, d'autre part, les impératifs de sauvegarde de l'ordre public, afin d'éviter tout décalage, voire toute fracture, entre le progrès démocratique et la réalité sociale ».